

# SEANCE DU 8 avril 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze le 8 AVRIL 2015, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

**MMES DEACON Margaret, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, GIROUARD Germain, PERCEAU Alain, TALBOT Franck, RIDOUARD Valérie**

*Absent : LANDRY Laurent*

*Absent représenté : PERCEAU Alain, TALBOT Franck*

*SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Margaret DEACON*

*DATE DE CONVOCATION : le 31 MARS 2015*

*COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 15 AVRIL 2015*

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 16 mars 2015 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

*MONSIEUR LE PRESIDENT A OUVERT LA SEANCE ET EXPOSE CE QUI SUIT :*

\*\*\*\*\*

## **DEL/CL2015-11 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

\* Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

L'Assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DEL/CL2015-12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Sous la Présidence de Monsieur BOTTON Daniel, l'assemblée délibère en l'absence de M. BIGOT sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire de la Commune, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lequel peut se résumer ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXEDENT</b>
<b>Résultats reportés</b>		<b>151 511.47</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>179 925.45</b>	<b>168 769.64</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>179 925.45</b>	<b>320 281.11</b>
<b>RESULTAT DEFINITIFS</b>		<b>140 355.66</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>LIBELLE</i>	<i>DEPENSES ou DEFICIT</i>	<i>RECETTES ou EXEDENT</i>
<i>Résultats reportés</i>		<i>10 876.38</i>
	<i>50 669.51</i>	<i>28 725.75</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>50 669.51</b>	<b>39 602.13</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>11 067.38</b>	
<b>RESTE A REALISER</b>	<b>23 306.56</b>	<b>3 859.65</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>34 373.94</b>	<b>3 859.65</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>30 514.29</b>	

**DEL/CL2015-13 AFFECTATION DE RESULTAT**

Après avoir constatés les résultats de clôture de l'exercice 2013 identiques à ceux émis par la Trésorerie

**INVESTISSEMENT :**

SOLDE D'EXECUTION REPORTE	10 876.38
RECETTES REALISEES	28 725.75
DEPENSES REALISEES	50 669.51
SOLDE D'EXECUTION	-21 943.76
RESULTAT DE CLOTURE	-11067.38
PROVISION NON EMPLOYEE	0.00
RESTE A REALISER RECETTES	3859.65
RESTE A REALISER DEPENSES	23 306.56
DEFICIT DE FINANCEMENT	- <u>30 514.29</u>

**FONCTIONNEMENT :**

EXCEDENT DE CLOTURE N-1	+151 511.47
AFFECTATION AUX RESERVES	0
EXCEDENT REPRIS en R à N	+151 511.47
RECETTES DE L'ANNEE	168 769.94
DEPENSES DE L'ANNEE	179 925.45
DEFICIT DE L'EXERCICE	11 155.81
EXCEDENT DE CLOTURE	<u>140 355.66</u>

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'affecter sur le budget primitif 2015 le résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau en fonctionnement recettes : 140 355.66 € (repris au compte 002 /BP 2015).
- Déficit investissement dépenses : 11067.38€ (repris au compte 001/BP2015)

**DEL/CM 2015-14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2015 (10 pour -0 contre – 10 suffrages exprimés) avec reprise des résultats de l'exercice 2013).

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 308 496.09 euros en section de fonctionnement
- 126 089.18 euros en section d'investissement

A l'instar des années précédentes, le détail du budget primitif sera édité sur le bulletin municipal et distribué courant juillet 2015. Le document officiel est consultable en Mairie, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

**DEL/CM 2015-15 - Adhésion à la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Charte Terre saine Poitou-Charentes « Votre Commune sans pesticides » adoptée par le Groupe Régional pour la Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes.

Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.

En Région Poitou-Charentes, la Charte Terre saine « Votre Commune sans pesticides » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les pesticides.

Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).

L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien.

Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides ».

### **DEL/CM 2015-16 - Adhésion au service médecine professionnelle et préventive**

M. Le Maire donne lecture de la convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour les visites médicales des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE,

- D'APPROUVER l'adhésion au service médecine professionnelle
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention relative à cette délibération

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Aménagement Foncier**

Conformément au schéma directeur, le CREN a présenté au Conseil départemental les zones qui l'intéresseraient le plus en vue d'une prise en gestion par bail emphytéotique. Le géomètre devra en tenir compte pour ses propositions de réattribution.

#### **Passerelle**

Monsieur le Maire prendra l'avis juridique de l'AMF concernant les modalités de mise en sécurité vis-à-vis du public.

#### **Pont RD37**

Le Conseil Général interviendra pour couler une dalle de béton de 10 cm au niveau du pont endommagé, ces travaux s'effectueront du 26 mai au 1er juin, des déviations seront mises en place.

#### **Centre socio de l'Airvaudais**

Monsieur le Maire informe les membres que la Communauté de communes du Pays Thouarsais a inscrit à son budget la somme nécessaire au conventionnement avec le Centre Socio Culturel d'Airvault pour l'animation générale sur la Commune de Marnes.

**Prochaine réunion le lundi 4 mai 2015 à 20h00**

**Fin de séance 22h45**

Le secrétaire

*Margaret E Deacon*

Le Maire,

